



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Alain MILLOT | M. Roland PONSAA |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Didier MARTIN | M. Michel ROTGER |
| M. Jean ESMONIN | M. Joël MEKHANTAR | M. François NOWOTNY |
| M. Gilbert MENUET | M. Christophe BERTHIER | Mme Christine MASSU |
| Mme Colette POPARD | M. Philippe DELVALEE | M. Michel FORQUET |
| M. Rémi DETANG | M. Georges MAGLICA | M. Claude PICARD |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Françoise TENENBAUM | M. Gaston FOUCHERES |
| M. José ALMEIDA | Mme Anne DILLENSEGER | M. Pierre PETITJEAN |
| M. Jean-François DODET | Mme Christine DURNERIN | Mme Claude DARCIAUX |
| M. François DESEILLE | Mme Nelly METGE | M. Nicolas BOURNY |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mlle Christine MARTIN | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| M. Patrick CHAPUIS | Mlle Nathalie KOENDERS | M. Philippe GUYARD |
| M. Michel JULIEN | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| Mme Marie-Françoise PETEL | M. Alain MARCHAND | M. Gilles MATHEY |
| M. Gérard DUPIRE | Mme Hélène ROY | M. Jean-Claude GIRARD |
| M. Jean-François GONDELLIER | M. Mohamed BEKHTAOUI | Mme Françoise EHRE |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | M. Patrick BAUDEMMENT |
| M. François-André ALLAERT | Mme Joëlle LEMOUZY | Mme Geneviève BILLAUT |
| M. Jean-Claude DOUHAIT | M. Jean-Yves PIAN | M. Michel BACHELARD |
| M. Jean-Paul HESSE | Mlle Stéphanie MODDE | M. Philippe BELLEVILLE |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI | M. Philippe CARBONNEL | M. Norbert CHEVIGNY |
| M. Patrick MOREAU | M. Alain LINGER | M. Gilles TRAHARD |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Pierre LAMBOROT | Mme Noëlle CABBILLARD. |
| M. André GERVAIS | M. Louis LAURENT | |

Membres absents :

| | |
|---------------------|---|
| Mme Fadoua LALOUCHE | M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME |
| | M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN |
| | M. Benoît BORDAT pouvoir à M. François DESEILLE |
| | Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD |
| | M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE |
| | Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM |
| | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER |
| | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET |
| | M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE |
| | M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET. |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Pôle VITAGORA - Etude pour constitution d'un dossier sur la Plateforme d'Innovation
Agro-Environnement - Soutien du Grand Dijon**

En octobre dernier, l'Etat et la Caisse des Dépôts lançaient un appel à projets portant sur la création de plates-formes d'innovation au sein des pôles de compétitivité. Sur les 86 projets proposés, 35 viennent d'être présélectionnés. Parmi ceux-ci figure le dossier de projet de plate-forme d'innovation « AHVE » (Agriculture à Haute Valeur Environnementale) que le Grand Dijon a déposé dans le cadre du projet plus global de création du technopôle agro-environnement de Bretenière.

L'objectif des plates-formes d'innovation est de permettre aux entreprises, et tout particulièrement les PME, de développer des produits et des procédés innovants en collaboration avec des centres de recherche. Aussi ces nouvelles structures vont-elles regrouper des équipements de haute technologie et des équipes d'ingénieurs. Parmi les 35 projets de plates-formes d'innovation présélectionnés, 12 ne sont pas issus de pôles mondiaux ou à vocation mondiale, et seuls 2 concernent l'agriculture, dont le nôtre, ce qui constitue une reconnaissance à la fois de l'excellence du Pôle de Compétitivité VITAGORA et de la pertinence du projet de création du technopôle Agro-Environnement de Bretenière dans lequel s'inscrit la plate-forme d'innovation AHVE.

Porté par trois collectivités locales et de nombreux acteurs économiques de la Bourgogne, et profitant de la dynamique du grand campus autour du GIS AGRALE, le technopôle a pour objectif de développer, sur une vingtaine d'hectares acquis à l'INRA, un lieu de transfert de technologie et d'accueil d'entreprises innovantes. Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies Agro-Environnement, créé à l'été 2007, sera l'une des pièces maîtresses de ce technopôle, le seul à être dédié à l'agriculture durable. Cette démarche constitue l'un des 4 axes majeurs de développement de Vitagora.

Reliant encore plus fortement ce technopôle naissant au pôle de compétitivité Vitagora, ce projet de plate-forme d'innovation AHVE va donc désormais, tout comme les 34 autres projets présélectionnés, faire l'objet d'études. Les projets définitivement sélectionnés pourront alors bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre d'une enveloppe de 35 millions d'euros par an provenant du Fonds Unique Interministériel (FUI). La Caisse des Dépôts interviendra pour sa part comme investisseur, aux côtés des partenaires privés, dans ces projets structurants, tant comme investisseur immobilier que comme investisseur dans les structures d'exploitation, de gestion et d'animation de ces projets, dès lors que leur viabilité économique est assurée par des ressources pérennes. Pour l'Etat et la Caisse des Dépôts, l'objectif est de faire aboutir la réalisation de plusieurs de ces projets avant cet été, et la plupart pour la fin 2009. Quant aux projets les plus complexes, ils devront mûrir jusqu'en 2010.

Aujourd'hui, VITAGORA prend la maîtrise d'ouvrage des opérations et dispose d'un délai d'environ 4 mois donné par l'Etat et la Caisse des Dépôts pour remettre un dossier complet qui permettra une sélection définitive du projet et son financement par le FUI.

Afin d'optimiser les chances de réussite de ce projet, VITAGORA souhaite s'appuyer sur un Cabinet d'Etude spécialisé comme il le fait déjà avec succès pour les projets présentés au FUI.

La mission du Cabinet d'Etude sera la suivante :

- définition de la stratégie générale du projet et validation des conditions de faisabilité ;
- assistance à la rédaction du dossier en y associant l'ensemble des partenaires ;
- formalisation et coordination du montage financier et institutionnel pour la labellisation et le soutien par la DGE.

Le coût total prévisionnel de cette assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 36 000 € TTC et est réparti comme suit :

| Charges | | Produits | |
|---|---------------|-------------------------------|---------------|
| 1. <i>Stratégie générale et faisabilité</i> | 9 500 | FNADT | 24 000 |
| 2. <i>Partenariat et rédaction du projet et business Plan</i> | 22 000 | Conseil Régional de Bourgogne | 4 000 |
| 3. <i>Finalisation et soutien auprès de la DGE</i> | 4 500 | Conseil Général de Côte d'Or | 4000 |
| | | Grand Dijon | 4 000 |
| Total € TTC | 36 000 | Total € TTC | 36 000 |

Le Grand Dijon est donc sollicité pour un soutien financier de 4 000 €.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'apporter** un soutien financier à l'Association VITAGORA, au titre de l'étude ayant pour objectif la constitution d'un dossier sur la plate-forme d'innovation Agro-Environnement ;
- **de fixer** le montant de la subvention à 4.000 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

Convocation envoyée le 19 mars 2009

Publié le 27 mars 2009

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009



Pierre PRIBETICH

